RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

- Dénomination commerciale : **LARVOSTIC Barrière à base d'huiles d'origine végétales**

- Code produit : **LARVOSTIC1, LARVOSTIC5**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application de la substance / du mélange : Liquide prêt à l'emploi pour le contrôle des larves de moustiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BIOCINOV
20, Rue Claude Monet
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon - FRANCE
T +33 (0) 4 81 91 31 45
contact@biocinov.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

http://www.centres-antipoison.net

Autres numéros d'appel d'urgence :
En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 :

Le produit n'est pas classé conformément au règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon la règlementation (CE) n° 1272/2008 :

Non applicable

- Pictogramme de danger :

Non applicable

- Mention d'avertissement :

Non applicable

- Mentions de danger :

Non applicable

- Informations supplémentaires :

EUH201 Fiches de données de sécurité disponibles sur demande

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT.

vPvB : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB.

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux		
CAS : 68002-96-0 Numéro CE : 614-209-5	Alcools en C14-18, éthoxylés propoxylés	1 - 5 %
CAS : 34590-94-8 EINECS : 252-104-2 N° de l'enreg. : 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol substance avec une limite d'exposition en milieu de travail	≤1 %

- Informations supplémentaires :

Pour la formulation des mentions de danger répertoriées, voir la section 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales : Se reporter aux instructions ci-dessous pour chaque mode d'exposition.

- Après inhalation : Fournir de l'air frais et, par précaution, appeler un médecin.

- Après contact avec la peau : Nettoyer abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

- Après contact avec les yeux : Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

- Après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: symptômatique.

RUBRIUQE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction adaptés : CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies de plus grande ampleur avec de l'eau pulvérisée.

- Pour des raisons de sécurité, des agents d'extinction inappropriés : A notre connaissance, il n'y a pas d'équipements inappropriés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être formés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

- Équipement de protection :
Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

- Informations supplémentaires :
Éliminer les débris et les eaux d'extinction conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection appropriés. Éloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Aucune instruction spéciale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Après le nettoyage assurer une ventilation appropriée.
Absorber les composants liquides avec un matériau liant les liquides.
Éliminer le matériau collecté conformément aux règlements.

6.4 Référence à d'autres rubriques :

Pour les informations pour une manipulation sans risque, voir la Rubrique 7.
Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir la Rubrique 8.
Pour obtenir des informations sur l'élimination du produit, voir la Rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Ne pas fumer auprès de produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Laver abondamment à l'eau et au savon après application ou en cas de contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.

- Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Voir la rubrique 6.
Voir la rubrique 5.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions à remplir par les magasins et les récipients :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé.

- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :

Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.

- Autres informations concernant les conditions de stockage :

Protéger du gel.
Protéger de la chaleur et des rayons solaires directs.
Protéger de l'humidité et de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide prêt à l'emploi pour le contrôle des larves de moustiques

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques :

Pas d'autres données ; voir la rubrique 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- Ingrédients avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
FR	VLEP-8h : 50 ppm ; 308 mg/m³ TMP n° : 84

Informations réglementaires :
FR : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984-2016)

- DNEL		
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol		
Oral	Effets systémiques aigus - à long terme	36 mg/kg pc/d (population générale)
Dermique	Effets systémiques aigus - à long terme	121 mg/kg pc/d (population générale) 283 mg/kg pc/d (travailleurs)
Inhalatif	Effets systémiques aigus - à long terme	37,2 mg/m³ (population générale) 308 mg/m³ (travailleurs)

- DNEL	
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
PNEC	19 mg/l (eau douce) 190 mg/l (émissions intermittentes) 1,9 mg/l (eau marine) 4168 mg/l (usine de traitement des eaux usées)
PNEC	70,2 mg/kg (sédiments (eau douce)) 7,02 mg/kg (sédiments (eau de mer)) 2,74 mg/kg (sol)

8.2 Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation des produits chimiques.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant chaque pause et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou renifler pendant le travail.

- Protection respiratoire : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

- Protection des mains : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

- Protection des yeux : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

- Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement : Voir la rubrique 6.

- Mesures de gestion des risques Suivez les instructions ci-dessus.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Informations générales	
- Aspect :	
Forme :	Liquide prêt à l'emploi
Couleur :	Jaune clair
- Odeur :	Caractéristique
- Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible.
- pH	6,04 (1% dans l'eau)
- Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée disponible.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible.	
- Point d'éclair :	Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible.
- Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible.
- Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
- Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives :	Ne présente pas de risque d'explosion.
- Limites d'explosion :	
Inférieure :	Aucune donnée disponible.
Supérieure :	Aucune donnée disponible.
- Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible.
- Densité :	Aucune donnée disponible.
- Densité relative	Aucune donnée disponible.
- Densité de vapeur	Non applicable.
- Taux d'évaporation	Non applicable.
- Solubilité in / Miscibilité avec l'eau	Non -miscible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible.
- Viscosité :	
Dynamique :	Non applicable.
Cinématique :	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.

10.2 Stabilité chimique Stable à température ambiante et si utilisé comme recommandé.

- Décomposition thermique / Conditions à éviter : Ne se dégrade pas s'il est utilisé conformément aux instructions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. En raison du manque d'informations sur les incompatibilités possibles avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas l'utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.6 Produits de décompositions dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification		
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol		
Oral	LD50	>5000 mg/kg pc (rat)
Dermique	LD50	9510 mg/kg pc (lapin)
Inhalatif	LD50/7h (vapeurs)	3,35 mg/l (rat) Aucune mortalité à cette concentration

- Effet irritant primaire :

- Irritation/corrosion de la peau : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésion/irritation oculaires graves : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).

- Mutagénicité sur les cellules germinales : Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- STOT-exposition unique : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- STOT-exposition répétée : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger d'aspiration : Basés sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique et/ou terrestre	
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
LC50/48h ErC50/96h LC50/96h LC50/48h (statique) NOEC/22d LOEC/22d	2070 mg/l (invertébrés aquatiques) >969 mg/l (algue) >1000 mg/l (crustacés) >1000 mg/l (poisson) 1919 mg/l (daphnies) >0,5 mg/l (daphnies) >0,5 mg/l (daphnies)

Persistance et dégradabilité

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
biodégradabilité	75% (28 jours, (OECD301F ou équivalent)).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
facteur de bioconcentration coefficient de partage n-octanol/eau	BCF=100 Aucun potentiel de bioaccumulation Log Kow = 1,01

12.4 Mobilité dans le sol

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
coefficient de partage du carbone organique	Koc = 0,28 Mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT.

- vPvB : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations :
Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Stocker conformément aux réalimentations locales.

- Emballage non nettoyé :
Stocker conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement :	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Non applicable.
- UN "Model Regulation":	Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses identifiées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est classé.

- Catégorie Seveso Ce produit n'est pas soumis aux dispositions de la directive Seveso.

- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À L'AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Le produit ne contient aucune substance inscrite à l'annexe XIV.

- RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006, ANNEXE XVII

Aucune restriction ne peut être appliquée au mélange ou aux substances contenues dans le mélange.

- Règlements nationaux : Aucune information complémentaire n'est disponible.

- Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives Aucune information complémentaire n'est disponible.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, Article 59 Aucune.

- Règlement (CE) n° 1005/2009 : substances qui appauvrissent la couche d'ozone Aucune.

- Règlement (CE) n° 850/2004 : polluants organiques persistants Aucune.

- Substances énumérées dans le règlement (CE) n° 649/2012 (PIC) : Aucune.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique conformément au Règlement (CE) No 1907/2006 n'a pas été effectuée pour le mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et ne permet pas d'établir une relation contractuelle juridiquement valide. Toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation du produit ou de la violation des réglementations en vigueur est refusée.

Phrases concernées :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 :

La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée à l'annexe I du règlement (CE) n. 1272/2008, utilisant des données des composants.

Abréviations et acronymes :

LC0 : Concentration létale, 0 pourcent .
NOEC : Concentration sans effet observé.
IC50 : Concentration inhibitrice, 50 pourcent.
NOAEL : Dose sans effet nocif observé.
EC50 : Concentration efficace, 50 pourcent
EC10 : Concentration efficace, 10 pourcent.
LL0 : Charge létale, 0 pourcent.
AEL : Limites d'exposition acceptables.
LL50 : Charge létale, 50 pourcent.
EL0 : Charge effective, 0 pourcent.
EL50 : Charge effective, 50 pourcent.
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
IATA : Association internationale de transport aérien.
GHS : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés.
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées.
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes.
vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Sources :

1. Le manuel électronique sur les pesticides version 2.1 (2001)
2. Règlement (CE) 1907/2006 et amendements suivants
3. Règlement (CE) 1272/2008 et amendements suivants
4. Règlement (CE) 2015/830
5. Règlement (CE) 528/2012
6. Règlement (CE) 790/2009 (1^ ATP CLP)
7. Règlement (UE) 286/2011 (2^ ATP CLP)
8. Règlement (UE) 618/2012 (3^ ATP CLP)
9. Règlement (UE) 487/2013 (4^ ATP CLP)
10. Règlement (UE) 944/2013 (5^ ATP CLP 5)
11. Règlement (UE) 605/2014 (6^ ATP CLP)
12. Règlement (UE) 2015/1221 (7^ ATP CLP)
13. Règlement (UE) 2016/918 (8^ ATP CLP)
14. Règlement (UE) 2016/1179 (9^ ATP CLP)
15. Règlement (UE) 2017/776 (10^ ATP CLP)
16. Règlement (UE) 2018/669 (11^ ATP CLP)
17. Directive 2012/18/UE (Seveso III)
18. Site web de l'ECHA

Révision :

Aucune

Date de mise à jour : /